

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE SOUMISSIONS / REMPLACEMENT D'UN
PONCEAU – RANG DE LA RIVIERE NOIRE**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR requiert des offres pour des travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang de la Rivière Noire.

Le devis et les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca ou en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les garanties financières et d'autres exigences spécifiques sont inscrites dans les documents d'appel d'offres. Pour pouvoir soumissionner, l'entreprise doit avoir obtenu, au plus tard à la date du dépôt de sa soumission, de l'Autorité des marchés publics, l'autorisation prévue en application des articles 21.17 et suivants de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord économique et commercial global (AECG).

Les soumissions scellées devront être déposées au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Casimir « **avant 13h00, le 3 novembre 2023** ».

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. La Municipalité se réserve par ailleurs le droit de retrancher du contrat certaines parties.

DONNÉ À Saint-Casimir, ce 16 octobre 2023

René Savard, directeur général et greffier-trésorier



Bienfaisance locale

Économie locale

Sports locaux

Emplois locaux

MERCI d'acheter local!

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 174 472 AU 120 RUE PRINCIPALE ET 881, 1ÈRE AVENUE

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de résolution numéro 2023-09-149 portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble situé sur le lot 4 174 472 au 120 rue Principale et 881 1ère Avenue.

Cette demande de PPCMOI a pour effet d'autoriser malgré les dispositions du règlement de zonage et outre les usages actuellement autorisés dans la zone 124-CR, à savoir :

- Permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol à l'adresse 881, 1ère Avenue.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 novembre 2023, à 18 h 30, à la salle du centre récréatif Jean-Guy Houle, située au 151 rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ce projet de résolution en personne ou par écrit. Tout commentaire peut être transmis par écrit jusqu'au 13 novembre 2023, 16 h, au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0 ou par courriel, à dg@sadlp.ca.

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 24 octobre 2023.

Jean Boucher
Directeur général et greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 175 277 AU 305, RANG PETIT SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de résolution numéro 2023-09-151 portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble situé sur le lot 4 175 277 au 305, rang Petit Sainte-Marie.

Cette demande de PPCMOI a pour effet d'autoriser malgré les dispositions du règlement de zonage et outre les usages actuellement autorisés dans la zone 201-A, à savoir :

- Permettre l'exploitation d'un chenil dans un bâtiment sis à 34 mètres de la maison la plus proche.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 novembre 2023, à 18 h 45, à la salle du centre récréatif Jean-Guy Houle, située au 151 rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ce projet de résolution en personne ou par écrit. Tout commentaire peut être transmis par écrit jusqu'au 13 novembre 2023, 16 h, au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0 ou par courriel, à dg@sadlp.ca.

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 24 octobre 2023.

Jean Boucher
Directeur général et greffier-trésorier

les angles morts, VOYEZ-Y!

En collaboration avec l'industrie du transport routier.

Québec

Un don pour la vie!

L'Arc-en-Ciel

Centre de prévention du suicide de Portneuf

1 844 285-3283

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-AURICE
Localité : Shawinigan

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

NO: 410-17-002126-238

MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES Demanderesse
c. Défendeur
RAYMOND GODON

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(Articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à **Raymond Godon** de vous présenter au greffe de la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Saint-Maurice, palais de justice de Shawinigan situé au **212, 6^e rue de la Pointe Shawinigan (Québec) G9N 8B6** sans délai afin de recevoir copie du jugement rendu au fond le **11 octobre 2023** qui y a été laissée à votre attention. Veuillez noter que démolition de l'immeuble aura lieu dans les 60 jours de la notification du présent jugement.

Le présent avis est publié aux termes du jugement rendu le **12 juin 2023** par la greffière, Émilie Deschênes de la Cour supérieure (Chambre civile) dans le dossier numéro 410 17 002126-238.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

QUÉBEC, ce 19 octobre 2023

Tremblay Bois

TREMBLAY BOIS MIGNAULT & LEMAY S.E.N.C.R.L.
(ME OLIVIER ARSENEAU)
Avocats de la demanderesse

Vivez votre région au quotidien

Rendez-vous au www.courrierdeportneuf.com

Le Web du COURRIER DE PORTNEUF

Un site dynamique



AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de Portneuf

RAPPORT FINANCIER 2022-2023

AVIS PUBLIC EST, par le présent, donné du résumé des états financiers du Centre de services scolaire de Portneuf, pour l'année scolaire 2022-2023, conformément à l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023			ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023		
ACTIFS FINANCIERS			REVENUS		
ENCAISSE	14 123 440	\$	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MÉQ	91 482 114	\$
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR	9 163 000		SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	24 927 677	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR	121 733 483		AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	864 725	
TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR	192 940		TAXE SCOLAIRE	6 216 256	
DÉBITEURS	1 739 223		AUTRES REVENUS	11 426 955	
STOCKS DESTINÉS À LA REVENTE	418 843		AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	21 850 933	
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS	10 000		TOTAL DES REVENUS	156 768 660	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	147 380 929				
PASSIFS			CHARGES		
EMPRUNTS TEMPORAIRES	10 416 443	\$	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	47 486 638	\$
CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER	13 249 074		SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION	28 390 793	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	75 105 241		SERVICES D'APPOINT	16 080 173	
REVENUS PERÇUS D'AVANCE	364 297		ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	5 414 225	
PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	4 888 489		ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	14 491 903	
DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	68 140 000		ACTIVITÉS CONNEXES	5 233 600	
AUTRES PASSIFS	44 776 752		CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	116 151	
TOTAL DES PASSIFS	216 940 296		TOTAL DES CHARGES	117 213 483	
DETTE NETTE	(69 559 367)				
ACTIFS NON FINANCIERS			EXCÉDENT DE L'EXERCICE		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 538 106			39 555 177	
STOCKS DE FOURNITURES	90 391		EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2022	11 490 613	
CHARGES PAYÉES D'AVANCE	484 752				
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	81 113 249		REDRESSEMENTS AVEC RETRAITEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	(39 491 908)	
EXCÉDENT ACCUMULÉ	11 553 882	\$	EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023	11 553 882	\$

DONNÉ À DONNACONA CE 13 OCTOBRE 2023

Marie-Claude Tardif, directrice générale

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N° 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 octobre 2023, le conseil de la Municipalité de Deschambault-Grondines a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 concernant les matériaux autorisés pour les constructions d'agrément.
2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le **lundi 13 novembre 2023 à 20 heures**, à la salle P.-Benoît, située au 107, rue de la Salle à Deschambault-Grondines. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à celui-ci.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (<https://deschambault-grondines.com/>) et une copie de celui-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : info@deschambault-grondines.com.
4. Ce projet de règlement peut également être consulté au bureau municipal situé au 120, rue Saint-Joseph à Deschambault-Grondines, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.
5. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 25^E JOUR D'OCTOBRE 2023.

Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière

>17802

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°301-23

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le règlement ci-dessous :

- Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le *règlement N°301-23 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme N°128-11 afin d'exiger un certificat d'occupation pour l'exploitation de certains établissements d'hébergement touristique*. Ce règlement est entré en vigueur le 19 octobre 2023.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée ainsi que sur le site Internet de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 25^E JOUR D'OCTOBRE 2023.

Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière

>17804

Dans le

COURRIER

DE PORTNEUF

la communauté est
valorisée!

Faites-nous parvenir
vos événements à
redaction@courrierdeportneuf.com



Quand on cherche
Vous êtes un c
Montrez vos pr